COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON Messieurs Alain LE CARROU, Jean-Pierre REGNAULT, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Mesdames Brigitte MERLE (pouvoir donné à Françoise ALLANO), Claudine LE BOUEC (pouvoir donné à Gwénaëlle TUAL), Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Caroline BAGOT-SIMON) Messieurs Michel BOUGEARD (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Claude DESANNEAUX (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Daniel LE JOLU (pouvoir Jean BELLEC), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Françoise HURSON), Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Pierre-Marie CARSIN)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2020-08

REALISATION DU PROJET « VOISINS DE JARDIN » RUE JEANNE BARRET

Rapporteur : Madame Françoise HURSON – Adjointe au Développement Economique et au Développement Durable

En mars 2013, un premier projet de "Voisins de jardin" était réalisé aux Grèves, suivi en 2015 d'un deuxième projet de « Voisins de jardin » à l'Orangerie, et enfin, d'un troisième en février 2019 à la Roche Durand.

Il s'agissait de mettre en œuvre les engagements déclinés dans le Plan d'Action du Développement Durable et Solidaire (PADDS) rédigé en 2009 dans lequel la Ville de Langueux exprimait sa volonté de mettre à la disposition des particuliers langueusiens, des parcelles destinées à être cultivées en jardin.

C'est ainsi qu'aujourd'hui 40 parcelles ont pu être attribuées et permettent à des familles langueusiennes de pouvoir récolter les fruits de leur travail, sur les 3 opérations déjà réalisées, l'une aux Grèves sur le site de Létivy, l'autre sur le quartier de l'Orangerie, et la dernière rue de la Roche Durand.

Au vu de la réussite de ces trois projets, la Ville de Langueux a souhaité étendre ce concept à d'autres quartiers de la Commune. Afin de poursuivre cette dynamique, un 4ème jardin va être créé rue Jeanne Barret, en partenariat avec Baie d'Armor Aménagement (B2A), le bailleur social Bâtiments et Styles de Bretagne (BSB), l'association « Vert le Jardin » et la Ville de Langueux.

Cet espace d'une superficie d'environ 806 m² (cadastré AN 376) est situé rue Jeanne Barret à Langueux. Le nombre de parcelles de jardin et leur découpage n'est pas fixé à l'avance. Le découpage des parcelles sera déterminé en fonction des demandes des locataires de BSB et riverains des quartiers proches. Une même parcelle pourra être partagée entre plusieurs jardiniers.

Un abri de jardin collectif y sera également implanté pour que chaque jardinier puisse y entreposer son matériel. Une cuve enterrée sera installée pour la récupération de l'eau de pluie. Grâce à une pompe à bras, les jardiniers pourront arroser leur jardin sans utiliser le service d'eau potable.

Le terrain sera clos par un grillage et un portillon d'accès fermé à clé, permettant une sécurisation du lieu.

Une convention de mise à disposition sera passée entre le locataire de la parcelle et la Ville de Langueux et le cas échéant, BSB pour leurs locataires concernés.

Le coût de la location annuelle est fixé également à 15 € par an que le locataire versera à la Ville de Langueux dans le cadre d'une régie existante. Ce paiement sera demandé chaque année à la date anniversaire de la signature de la convention.

Le projet global est estimé à **16 039 €**, dont le financement est effectué par :

- la Ville de Langueux : 6 020,00 € ;
- Baie d'Armor Aménagement : 7 684,17 € ;
- Bâtiments et Styles de Bretagne : 2 335,00 €.

Ce coût comprend les clôtures, l'abri de jardin, la cuve de récupération d'eau, la fontaine à bras, les travaux de terrassement et de préparation de sol et l'installation d'une table de pique-nique.

En conséquence, je vous propose :

- ⇨ d'approuver la création et l'aménagement du projet de « Voisins de jardin » rue Jeanne Barret,
- ⇨ d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.